



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

**Publication du bilan de la concertation préalable sur la révision du PEB
(Plan d'Exposition au Bruit)
de Nantes-Atlantique**

La Préfecture de la Loire-Atlantique publiera, ce jeudi 11 décembre 2025, son bilan de la concertation préalable sur la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) [sur le site Internet dédié](#).

Outre une analyse quantitative et qualitative des avis exprimés dans le cadre de la concertation, ce document contient notamment les enseignements tirés par la Préfecture de la Loire-Atlantique lors des rencontres avec le public ainsi que les réponses aux demandes de précisions et recommandations émises par les garantes de la CNDP.

Le PEB est un document d'urbanisme qui permet de réglementer certains aspects de l'urbanisation dans les zones exposées au bruit des aérodromes.

La concertation conforte l'opportunité de la révision du PEB

La concertation préalable a fait émerger un consensus sur l'opportunité de réviser le PEB, dont la version en vigueur date de 2004. À l'instar des garantes de la CNDP dans leur bilan, la Préfecture de la Loire-Atlantique retient plusieurs sujets d'intérêt pour le public et les acteurs :

- La méthode de modélisation des cartes de bruit ;
- Les hypothèses prises en compte pour la révision du PEB notamment relatives aux prévisions de trafic aérien, à la modernisation des flottes et à l'évolution des trajectoires aériennes ;
- L'application du PEB par les services instructeurs des communes concernées.

L'analyse qualitative de la concertation revient sur les avis exprimés lors de la concertation et fournit des éléments de réponse et des précisions.

Les principaux engagements de l'État afin d'assurer un dialogue continu jusqu'à l'enquête publique

La Préfecture de la Loire-Atlantique a pris acte des attentes exprimées lors de la concertation préalable, également soulignées par les garantes de la CNDP dans leur [bilan](#). Le document « Bilan du maître d'ouvrage et suites données à la concertation préalable » détaille les engagements concrets pris à la suite de la concertation préalable :

- Poursuivre l'**effort de pédagogie** sur les méthodologies utilisées ;
- **Consolider les différentes hypothèses** (trafic, trajectoire, répartition des atterrissages et décollages entre le nord et le sud) et améliorer la présentation et la justification de celles-ci) ;
- Réaliser des **tests de sensibilité** et des **cartographies complémentaires** ;
- Travailler, en lien avec les collectivités, sur les **modalités d'instruction** des actes d'urbanisme.

D'autre part, conformément aux recommandations des garantes de la CNDP, la Préfecture de la Loire-Atlantique confirme qu'elle sollicitera la CNDP afin que la révision du PEB fasse l'objet d'**une concertation continue**, en articulation avec la démarche déjà engagée dans le cadre du projet de réaménagement de Nantes-Atlantique.

Les dispositions envisagées pour poursuivre le dialogue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et qui seront étudiées avec les garantes de la concertation, sont les suivantes :

- La refonte du site Internet du réaménagement, puis sa mise à jour régulière ;
- La réalisation de temps d'échanges spécifiques avec les parties-prenantes ;
- L'organisation de forums d'information pour échanger sur les avancements du PEB et du projet de réaménagement ;
- La publication des travaux liés au projet de PEB ;
- Une information complète lors de l'approbation du PEB avec un dispositif spécifique pour les riverains nouvellement impactés par le PEB.

Retour sur le dispositif déployé pour garantir la qualité de l'information et de la participation

Organisée du 23 juin au 15 juillet, puis du 15 août au 25 septembre 2025 inclus, la concertation préalable a mobilisé habitants, associations et acteurs du territoire. Elle a permis de recueillir plus de 150 contributions, à travers plusieurs formats d'échanges et de participation :

- 4 rencontres ont été organisées (1 webinaire de lancement, 1 réunion dédiée aux associations et 2 tables-rondes thématiques) ;
- L'espace participatif ouvert sur le site Internet du projet a récolté 33 contributions et 15 cahiers d'acteurs ;
- Un registre en préfecture.

Sous l'égide des garantes de la CNDP, la Préfecture de la Loire-Atlantique s'est attachée à mettre un panel d'outils (site internet, dossier de présentation, webinaire, permanences, tables rondes...) à la disposition du public pour que chacun puisse s'informer et participer utilement à la concertation. La richesse et la diversité des points de vue exprimés montrent que l'effort de vulgarisation de sujets très techniques a démontré sa pertinence et devra être poursuivi dans la suite de la concertation.

À propos de la CNDP

La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante chargée de garantir le droit à l'information et à la participation du public sur les projets d'aménagement et d'équipement ayant un impact significatif sur l'environnement et la société.

Leur bilan de la concertation préalable est consultable sur [le site Internet de la concertation](#).

En savoir +

Retrouvez toutes les informations sur le projet et ces événements sur le site Internet de la concertation :

<https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/concertation-peb>